

# Mon droit aux vacances en tant qu'intérimaire

J'étais intérimaire en 2021 et en chômage temporaire dû au corona. Est-ce que j'ai droit aux vacances annuelles et à mon pécule de vacances en 2022 ?



**FGTB**

Intérim

Ensemble on est plus forts

Bonne nouvelle. Les jours de chômage temporaire pour force majeure corona des intérimaires sont assimilés par l'Office Nationale des Vacances Annuelles (ONVA) pour les jours de vacances annuelles et pour le pécule de vacances légal en 2022 comme pour les autres travailleurs. Une réglementation a également été prévue pour les travailleurs intérimaires qui ont pris une pause entre deux contrats afin de prendre des jours de congé.

Pour plus d'information et les conditions, consultez

[www.droitsdesinterimaires.be](http://www.droitsdesinterimaires.be)

et le site web de l'Office Nationale des Vacances Annuelles

[www.onva.be](http://www.onva.be)